

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 mai 2022, à compter de 18 h 30, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Guy-Julien Mayné, maire :

Sont présents :

M. Guy-Julien Mayné, Maire
M. André Perrault, Conseiller district 2
M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4
M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

Absence non motivée :

M. François Barbeau, Conseiller district 1
M. Michael Dinnigan, Conseiller district 5

Absence motivée :

Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3

Sont également présents :

Mme Amélie Latendresse, Directrice générale et greffière-trésorière

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 18h30, M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

2022-05-143 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6
APPUYÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que déposé.

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Embauche greffière adjointe
4. Demande d'autorisation de démolition - 1143 Grand Rang
5. Période de questions
6. Fermeture de la séance

2022-05-144 EMBAUCHE GREFFIÈRE ADJOINTE

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé la création du poste permanent de greffier adjoint (résolution no.2022-05-127) ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection d'embaucher madame Natacha Jodoin ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2

APPUYÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'APPROUVER l'embauche de madame Natacha Jodoin au poste permanent de greffière adjointe à compter du 27 juin 2022, le tout selon les conditions apparaissant au contrat de travail ;

DE PROCÉDER à un virement budgétaire du poste 02-130-00-412-00 service juridique au poste 02-130-00-141-00 afin de pallier cette dépense non prévue au budget de 2022.

ADOPTÉE

2022-05-145 DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION - 1143 GRAND RANG

ATTENDU QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par le propriétaire du 1143 Grand Rang ;

ATTENDU QUE le projet vise la démolition d'une habitation unifamiliale située au 1143, Grand Rang ;

ATTENDU QUE le bâtiment est inclus dans l'inventaire patrimonial de la MRC des Jardins-de-Napierville;

ATTENDU QUE la MRC des Jardins-de-Napierville ne compte pas s'opposer au projet de démolition du bâtiment ;

ATTENDU l'analyse préliminaire du dossier par le ministère de la Culture et des Communications ;

ATTENDU QUE le Conseil, après étude de la demande et la prise en considérant de l'état lamentable de la structure intérieure du bâtiment, entend accepter la demande de démolition ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4

APPUYÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'AUTORISER la démolition de l'habitation unifamiliale située au 1143 Grand Rang.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal répond aux questions du public.

2022-05-146 FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST

PROPOSÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4

APPUYÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la présente séance soit levée à 18h36.

Guy-Julien Mayné
Maire

Amélie Latendresse
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Guy Julien-Mayné, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 30 mai 2022.